

NOMMER LES MOTIFS D'ARRÊTS DE TRAVAIL

Thésaurus concerné : Thésaurus des motifs d'arrêts de travail

Ceci peut être saisi directement dans le DMST par les personnels autorisés.

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

Le motif d'arrêt de travail est utile à connaître afin d'adapter les modalités de suivi de l'état de santé et les actions en milieu de travail.

Sept libellés permettent de préciser cette information.

■ Concernant le DMST, quelles sont les recommandations en matière de traçabilité des motifs d'arrêt de travail ?

La recommandation de la HAS (janvier 2009) sur le Dossier Médical en Santé au Travail, obtenue par la méthode du consensus formalisé, recommande :

Tableau 4 – Nature des informations recueillies durant les examens médicaux à colliger dans le DMST

- Existence, motif et durée d'arrêt de travail entre les examens (accident du travail, maladie professionnelle indemnisable, maladie à caractère professionnel, autre motif).

■ Quel Thésaurus vous permet une saisie facilitée ?

⚙ Descriptif du Thésaurus des motifs d'arrêts de travail

Pour renseigner le motif d'arrêt de travail d'un travailleur, un Thésaurus spécifique, sur deux niveaux, est proposé par les Groupes Thésaurus de Présanse.

Ce Thésaurus comprend les 7 libellés actifs suivants :

- Accident du travail,
 - o Accident de trajet,
 - o Accident du travail (hors trajet),
- Maladie (hors maladie professionnelle et maladie à caractère professionnel),
- Maladie à caractère professionnel,
- Maladie professionnelle,
- Maternité.

Chaque libellé est associé à un code alphanumérique, composé selon une règle définie a priori et constitué au maximum de trois digits.

⚙ Méthodologie de veille et de mise à jour

S'agissant d'un Thésaurus *ad hoc* répondant aux besoins spécifiques des professionnels des SSTI, la mise à jour est effectuée par les Groupes Thésaurus mis en place par la Commission Système d'Information de Présanse.

Ces groupes de travail se réunissent tout au long d'une année et tiennent compte des avis des utilisateurs. L'ensemble des propositions émises est ainsi étudié en réunion et, si elles sont validées par les groupes en charge de la veille, incorporées dans les mises à jour livrées annuellement aux éditeurs de logiciels.

Dorénavant, grâce au référent Thésaurus, la communication sur les motivations des acceptations et refus sera facilitée via le référent régional qui prend part aux débats en groupe de travail.

Chacun peut adresser l'expression de ses besoins de modifications ou d'ajouts via le référent Thésaurus de son SSTI ou de sa région, ou directement via l'adresse : veille-thesaurus@presanse.fr.

L'ensemble des modifications apportées au Thésaurus des motifs d'arrêts de travail entre deux versions est explicité dans un document communiqué aux éditeurs de logiciels et mis en ligne sur le site Internet de Présanse. Ce document « [Thésaurus Harmonisés et supports dérivés - Structures et modifications apportées entre Versions 2020.1 et 2021](#) » est annexé au présent guide.



Pour information, aucune mise à jour n'a été apportée au Thésaurus des motifs d'arrêts de travail entre les versions 2020.1 et 2021.

La version 2021 complète de ce Thésaurus Harmonisé est consultable au format PDF :



(Cf. [annexe n°46](#))